

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'une convention de partenariat avec l'association « Autour des Palhàs » pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre de la saison culturelle intercommunale

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que Hautes Terres Communauté est organisatrice d'une saison culturelle à l'échelon intercommunal via son service culturel ;

Considérant qu'une partie des missions du service culturel est de mettre en place des temps d'animations en direct ou en partenariat avec les associations ;

Considérant que l'association « Autour des Palhàs » a sollicité Hautes Terres Communauté pour être partenaire d'une date de spectacle en lien avec la Fête des Palhàs ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer une convention de partenariat avec l'association « Autour des Palhàs » dans le cadre de l'organisation du spectacle *Céleste Arbol* de Cie le Petit Atelier (spectacle de théâtre et cinéma) le dimanche 20 octobre 2024 à 17h à la salle des animations de Massiac à l'occasion de la Fête des Palhàs ;

Article 2 : Que cette convention fixe les modalités du partenariat entre l'association « Autour des Palhàs » concernée et Hautes Terres Communauté, pour la venue du spectacle dans le cadre des activités de l'association et de la saison culturelle ;

Article 3 : Que cette convention est conclue pour une durée de 1 jour (le 20 octobre 2024) ;

Article 4 : Que la participation financière de Hautes Terres Communauté s'élève à 1 500 € TTC pour l'organisation de ce spectacle ;

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 6 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

